

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2011**

Délibération
n° 2011.12.224

**Modification de
l'autorisation de
programme et des
crédits de paiement :
lutte contre l'habitat
indigne (AP n° 7 -
budget principal)**

LE DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE ONZE à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **06 décembre 2011**

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Anissa ACHARKI, Gérard ANDRIEUX, André BONICHON, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jean PATIE, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Michel BRONCY à Maurice HARDY, Jean-François DAURE à Zahra SEMANE, Nicolas BALEYNAUD à Annette FEUILLADE-MASSON, Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Jacky BONNET à Martine RIVOISY, Françoise COUTANT à Yves BRION, Janine GUINANDIE à Gérard DESAPHY, Redwan LOUHMAI à Dominique THUILLIER, Cyrille NICOLAS à Bernard CONTAMINE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT à André BONICHON

Excusé(s) représenté(s) :

Françoise LAMANT par Anissa ACHARKI, Jacques NOBLE par Gérard ANDRIEUX

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Catherine PEREZ, Frédéric SARDIN

FINANCES - PROGRAMMATION

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT**

**MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT :
LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE (AP N° 7 - BUDGET PRINCIPAL)**

Par délibération n° 84 du 23 mars 2007, modifiée par délibération n° 248 du 9 décembre 2010, le conseil communautaire a créé l'autorisation de programme "lutte contre l'habitat indigne".

La dernière répartition des crédits de paiement s'établissait de la manière suivante :

PROJETS	Autorisation de programme	CA 2007	CA 2008	CA 2009	Projet CA 2010	Crédits de paiement 2011	Crédits de paiement 2012	Crédits de paiement 2013	Crédits de paiement 2014
Habitat indigne	736 700 €	49 892,45 €	35 612,52 €	34 910,95 €	54 000 €	130 000 €	80 000 €	90 000 €	262 284,08 €

Pour tenir compte de l'évolution du projet, il convient de modifier la répartition des crédits de paiement comme suit :

PROJETS	Autorisation de programme	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	Crédits de paiement 2011	Crédits de paiement 2012	Crédits de paiement 2013
Habitat indigne	736 700 €	49 892,45 €	35 612,52 €	34 910,95 €	35 161,27 €	130 000 €	180 000 €	90 000 €
			Crédits de paiement 2014	Crédits de paiement 2015				
			110 000 €	71 122,81 €				

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 1^{er} décembre 2011,

Je vous propose :

DE MODIFIER les Crédits de Paiement pour les exercices de 2010 à 2015 conformément au tableau ci-dessus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

16 décembre 2011

Affiché le :

16 décembre 2011